



Ville de Québec : intégrer un volet ESG dans une grille d'analyse globale

Organisme en bref

La Division du développement de l'entrepreneuriat, des entreprises et de la région (DEER), qui relève du Service du développement économique et des grands projets de la Ville de Québec, est dédiée au succès des entrepreneur·e·s et à la croissance du territoire de l'agglomération de Québec et de Wendake.

Elle intervient auprès d'entreprises de divers secteurs, tels que l'agroalimentaire, le manufacturier, l'optique-photonique, les technologies numériques, les technologies propres, les sciences de la vie et l'économie sociale. Elle s'appuie sur des leviers financiers et stratégiques, notamment le Fonds local d'investissement, le Fonds régions et ruralité ainsi que la Vision entrepreneuriale Québec 2030.

Engagements formels envers le développement durable

La démarche de financement durable entamée par la Ville de Québec s'inscrit en cohérence le [Plan de transition et d'action climatique 2021-2025](#), axé sur la décarbonation, la résilience et la transition socioécologique.

Objectifs dans l'adoption de pratiques de financement durable

- ➔ Sensibiliser les entreprises aux pratiques d'affaires écoresponsables
- ➔ Reconnaître et encourager les pratiques d'affaires des entreprises en matière de développement durable

L'initiative vise principalement à sensibiliser les entreprises aux considérations croissantes du marché, mais aussi de l'agglomération en matière de développement durable.

1. PROCESSUS D'ÉVALUATION ESG

Personne(s) responsable(s) de l'évaluation ESG

- ➔ Conseillers et conseillères aux entreprises

Méthode de collecte de l'information à des fins d'évaluation

- ➔ Visite d'entreprises

Les informations requises à l'analyse ESG et de durabilité sont récoltées à l'occasion d'une visite d'entreprise permettant de réaliser l'état des lieux des pratiques écoresponsables.

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUTIL D'ÉVALUATION ESG

Format d'intégration des critères ESG

- ➔ Grille d'analyse de la performance globale de l'entreprise

Animée par la volonté d'intégrer des considérations ESG et de durabilité à l'ensemble de ses programmes de financement, la division a engagé une révision approfondie de sa grille d'analyse et y a intégré un volet d'évaluation ESG.

Catégorie(s) de critères ESG

- ➔ Critères multisectoriels liés à des pratiques d'affaires écoresponsables

La division a intégré un volet ESG composé de 13 critères à sa grille d'analyse.

3. CRITÈRES D'ÉVALUATION ESG

Retombées socioéconomiques	Environnement	Social	Gouvernance
<ul style="list-style-type: none">Impact de l'organisation sur la communautéImpact du projet sur la communautéApprovisionnement local et responsable	<ul style="list-style-type: none">Efficacité énergétiqueGestion de l'eauGestion des émissions de GESGestion des matières résiduellesÉcoconception	<ul style="list-style-type: none">Conditions de travailÉquité, diversité et inclusion	<ul style="list-style-type: none">Engagement en développement durableParticipation du personnelComposition du conseil d'administration

Échelle d'évaluation

L'ensemble des critères de la grille, soient ceux liés à l'évaluation du modèle d'affaires ainsi que les critères ESG, sont évalués sur une échelle à quatre niveaux :



4. ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ AUX CRITÈRES ESG

→ Évaluation des actions réalisées par l'entreprise

Les critères ESG ont été formulés de manière à évaluer les pratiques d'affaires écoresponsables mises en œuvre au sein de l'entreprise.

5. POIDS RELATIFS DES CRITÈRES ESG

→ Critères de sensibilisation

→ Critères d'évaluation qui déterminent l'octroi de la modalité financière

La pondération des critères d'évaluation du modèle d'affaires correspond à 80 % de la note globale, tandis que les critères ESG comptent pour 20 %, ce qui représente un poids significatif dans l'évaluation globale de l'entreprise.

6. MODALITÉS FINANCIÈRES ASSOCIÉES À L'ÉVALUATION ESG

Fonds ciblés par les critères ESG

→ Tous les fonds

L'évaluation ESG s'applique à l'ensemble des fonds et programmes gérés par la DEER de la Ville de Québec.

Modalités financières associées

→ Octroi conditionnel du dernier versement d'une contribution remboursable

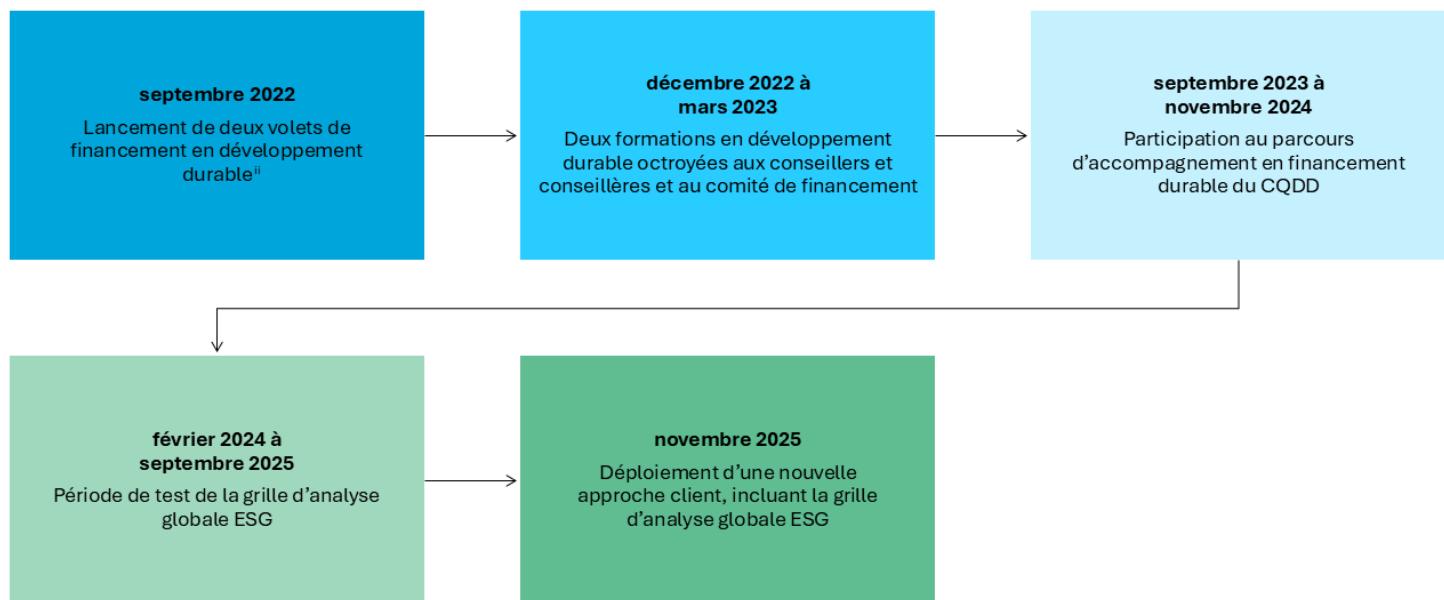
Dans le cas où l'entreprise n'atteindrait pas le seuil de 12 % (sur un total de 20 %) au volet ESG de la grille d'analyse, elle se verrait redirigée vers l'application web [Activateur](#)ⁱ. Le dernier versement de l'aide financière est, dans ce scénario, conditionnel au dépôt d'un plan d'action en développement durable qui serait élaboré à l'aide de l'application.

7. ACCOMPAGNEMENT OFFERT EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ➔ Accompagnement stratégique en développement durable

La DEER encourage les entreprises à entamer une démarche structurée de développement durable et se doter d'un plan d'action via un accès gratuit à la solution numérique l'[Activateur](#), en ciblant tout particulièrement celles qui ont une note insuffisante au volet ESG de la grille d'analyse.

8. CHEMINEMENT D'INTÉGRATION DU FINANCEMENT DURABLE



ⁱ L'Activateur est un outil numérique accessible et performant qui accompagne les entreprises dans la mise en place de pratiques d'affaires écoresponsables. L'entrepreneur réalise l'autoévaluation de son entreprise, obtient des pistes d'actions concrètes et a l'opportunité de réaliser son plan d'action en développement durable.

ⁱⁱ Soit Défi-Québec Ville durable (aujourd'hui [Défi-Québec](#)) et Éco-Capitale (aujourd'hui [Capitale-productivité](#)).

Dans le cadre du projet :

Réalisé par :

Grâce au soutien financier de :

Remerciement à :